

Tde 30 janvier 97

Les anciens locaux de «La Suisse» sont sur le point d'être vendus

Les liquidateurs de Sonor négocient la vente d'un immeuble de la rue des Savoises.

Près de trois ans après la disparition du quotidien *La Suisse*, le 13 mars 1994, les locaux où se logeait la rédaction du journal sont en passe d'être vendus. Dominique Grosbety, l'un des trois administrateurs de la liquidation de Sonor, l'ancienne société éditrice, a indiqué hier à la *Tribune de Genève* qu'il était en train de procéder à la vente de l'immeuble du 9, rue des Savoises, qui abritait en son temps l'essentiel de l'espace où s'activaient les journalistes du quotidien rouge et blanc. Trois autres biens fonciers ont déjà été cédés par les liquidateurs tandis que deux autres attendent un repreneur. Dans le même temps, la société CI Com, l'ancienne holding coiffant les activités de l'ancien éditeur Jean-Claude Nicole a demandé, avant-hier soir, son ajournement de faillite (*lire aussi nos éditions d'hier*).

«Nous sommes en train de finaliser l'opération», indique le directeur de la fiduciaire Atag, nommé liquidateur par le Tribunal de commerce en juillet 1994 aux côtés d'Alain Winkelmann et de Bernard Ziegler. Cependant, il ne va pas jusqu'à révéler le nom de l'acheteur, se contentant de préciser qu'il s'agit d'«une personne physique genevoise». Parmi les biens de Sonor déjà vendus figurent deux parcelles jouxtant la rue des Bains, dont l'acheteur est le fonds Réalité de la régie Naef, ainsi que de l'immeuble d'une petite société immobilière du même pâté de maisons. Restent à céder le 15, de la rue des Savoises et le 8, de la rue du Vieux-Billard.

En plein marasme immobilier,

ces cessions n'ont pas rapporté des fortunes: un peu plus d'un million de francs, qui sera reversé aux créanciers de Sonor une fois que toutes les opérations de liquidation seront terminées. «Certains biens étaient gagés et le produit de leur vente n'a pas couvert le montant des hypothèques», ajoute Dominique Grosbety, qui, sans donner de chiffres, admet que les moins-values sont importantes. En outre, les opérations sont compliquées du fait de l'extrême imbrication des limites foncières dans ce secteur.

CI Com devant le juge

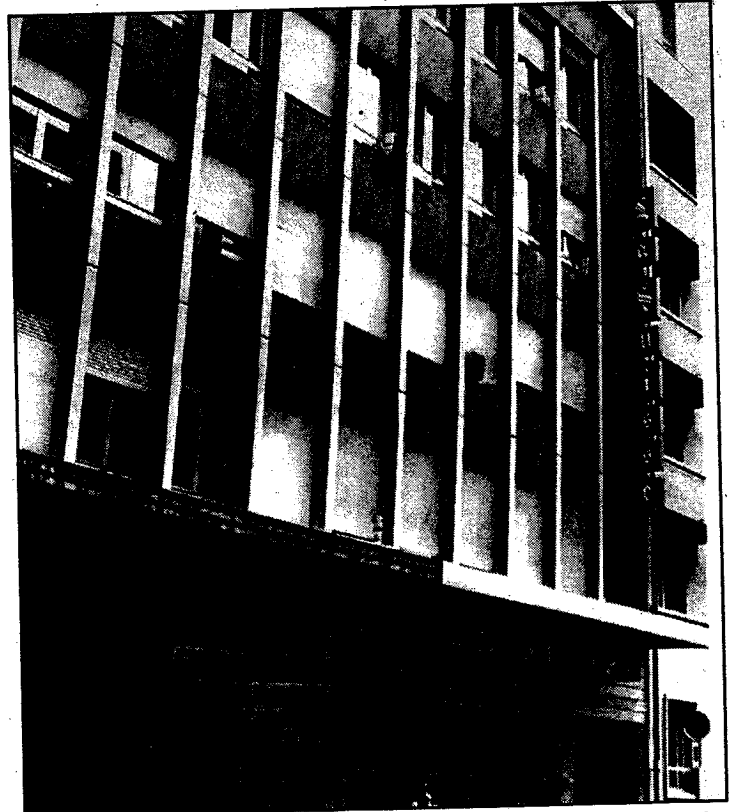
Dans la saga de la disparition de l'ancien empire de Jean-Claude Nicole la demande d'ajournement de faillite déposée lundi par CI Com au Tribunal de commerce de Genève apparaît comme un épisode de plus. Achevée à l'époque par l'éditeur genevois et intégrée depuis lors dans le groupe, la chaîne de kiosques allemande Distrigit ne cesse d'enregistrer des pertes. Le président du conseil d'administration, Michel Vaclair - ancien responsable des crédits difficiles à la Banque de la Suisse italienne (BSI) et actuel chef du département romand du recouvrement de créances à la SBS - a bon espoir de céder cette chaîne à des repreneurs prêts à poursuivre un assainissement déjà commencé.

Qui sont-ils? Le banquier ne donne pas de précision, se contentant de dire que des Suisses figurent parmi les investisseurs prêts à assumer les risques. Distrigit, fort de 500

points de vente occupant 2000 personnes, avait accusé une perte de 4,9 millions de deutschemark en 1995 (derniers chiffres disponibles, équivalant à 4,2 millions de francs), ce qui avait conduit le groupe à enregistrer une perte de 8,5 millions de francs sur un chiffre d'affaires de 299,8 millions. Du coup, l'endettement de CI Com a paru à la BSI, l'action-

naire prépondérant avec 60% de voix, trop lourd et l'a conduit à tenter de se défaire de la chaîne. Nouvelle positive toutefois pour les quelque 90 employés d'Intervilles, filiale spécialisée dans la distribution et installée à Cheseaux-sur-Lausanne: elle marche bien et CI Com n'a pas l'intention de s'en défaire.

Yves Genier □



L'immeuble de «La Suisse» abritait en son temps l'essentiel de la rédaction du quotidien rouge et blanc. Keystone